

Augmentation de capital annoncée

AMEN BANK

Société Anonyme au capital social de 132.405.000 Dinars

Divisé en 26.481.000 actions de nominal 5 dinars entièrement libérées

Siège social : Avenue Mohamed V- 1002 Tunis – Identifiant Unique RNE N° 000221M

Tél. : 71 148 000 - Fax : 71 833 517

Amen Bank porte à la connaissance de ses actionnaires et du public que son Assemblée Générale Extraordinaire, réunie le 27/04/2023, a décidé d'augmenter le capital social de la banque d'un montant de 42 195 000 dinars pour le porter de 132 405 000 dinars à 174 600 000 dinars et ce en deux (2) phases qui se dérouleront respectivement en 2023 et 2024.

Pour la première phase de l'augmentation de capital (de l'année 2023), l'augmentation sera d'un montant de **18 915 000 dinars** pour porter le capital de **132 405 000 dinars** à **151 320 000 dinars** et ce par incorporation des réserves.

Cette augmentation de capital sera réalisée par la création de **3 783 000 actions nouvelles gratuites** au nominal de **cinq (5) dinars** chacune. Ces actions nouvelles seront attribuées gratuitement aux actionnaires détenteurs des 26 481 000 actions anciennes et aux cessionnaires de droits d'attribution en bourse à concurrence **d'une (1) action nouvelle pour Sept (7) actions anciennes**.

Droit d'attribution

Les actionnaires pourront exercer leurs droits d'attribution en bénéficiant gratuitement d'actions nouvelles conformément à la parité d'attribution ci-dessus définie ou céder leurs droits d'attribution en bourse.

L'exercice du droit d'attribution commencera à partir du **12/10/2023**.

Jouissance des actions nouvelles gratuites

Les 3 783 000 actions nouvelles gratuites porteront jouissance en dividendes **à compter du 01/01/2023 et seront directement assimilées aux actions anciennes**.

Cotation en bourse

Les actions anciennes AMEN BANK seront négociables en bourse, droits d'attribution détachés **à partir du 12/10/2023**.

Les actions nouvelles attribuées gratuitement seront négociables en Bourse à partir de l'ouverture de l'attribution, soit le **12/10/2023** et ce, sur la même ligne de cotation que les actions anciennes.

Cotation en bourse des droits d'attribution

Les droits d'attribution seront négociables en Bourse à partir **12/10/2023**.

Prise en charge par TUNISIE CLEARING

Les actions nouvelles gratuites et les droits d'attribution seront pris en charge par TUNISIE CLEARING à partir du **12/10/2023**.